



Demande de contre-expertise

Par **feudebois**, le **01/03/2012** à **13:41**

Bonjour,

Voilà, j'ai subi une fuite d'eau importante l'année dernière. Suite aux travaux réalisés pour la réparer un expert est passé et a constaté des dégâts qu'il allait faire prendre en charge, notamment la SDB, le couloir, un placard et une partie du meuble sous lavabos.

Finalement, l'expert a demandé seulement le remboursement des travaux pour le couloir et le petit placard. Donc, aucun remboursement des travaux dans la SDB où a eu lieu les travaux (tuyaux non peints et mur en placo imbibé et donc très abîmé.

J'ai constaté peu après et mis en rapport direct avec la fuite d'eau un côté du mur du WC en bas où la peinture et le plâtre sont tout écaillés.

Voilà, donc je souhaiterais que le WC et la SDB au moins soient pris également en charge et je souhaiterais une contre-expertise. Mon assurance ne donne pas suite à mes différents messages et il est évident qu'elle ne veuille pas l'ordonner.

Comment faire ? Quelle est la procédure à respecter ? J'aimerais arriver avec quelques arguments pour pouvoir leur répondre quand je les contacterai directement.

Merci d'avance à vous pour vos réponses. :)

Par **youris**, le **01/03/2012** à **17:10**

bjr,

l'expert dont vous parlez est-il celui de votre assurance ou celui du responsable des dommages ?

si vous voulez une contre expertise contre l'avis de votre assurance, elle sera à votre charge. je vous conseillerai de faire un courrier recommandé avec a.r. au médiateur qui existe dans toutes compagnie d'assurances.

cdt

n.b dans ce type d'affaire évitez les courriels et sms qui n'ont aucune valeur juridique.

Par **feudebois**, le **01/03/2012** à **17:31**

Bonjour Youris et merci pour votre réponse.

L'expert dont je parle est celui que l'assurance de mon propriétaire a mandaté. La fuite était à l'intérieur des murs.

J'ai eu mon assurance au bout du fil cet après-midi et ils ne veulent pas du tout faire faire une autre expertise et me disent de me tourner vers mon propriétaire mais que pour 660 €, même son assurance refusera la seconde expertise. Le problème est que le montant des frais sera certainement beaucoup plus grand après car il est évident que d'autres murs d'autres pièces ont été touchés. Les murs sont boursoufflés ou suivant les peintures, tout écaillés.

Ils ne m'ont absolument pas parlé d'un médiateur.

Que pouvez-vous me conseiller ? Les frais d'une autre expertise peuvent se monter à combien ?

Merci